

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230906-DEL_2023_078-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 24
Votants : 24

Séance du 6 septembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_078

Date de convocation : 30 août 2023

OBJET :
CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE A L'APICULTURE EN MILIEU
URBAIN

Étaient présents

M. Vincent BONY, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Thierry ALVAREZ, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI

Était absent

Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

Caroline BENOUMELAZ (pouvoir à Vincent BONY)
Fatiha BOUZAGHAR (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Nasira DEBBAH)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Fanny LASSABLIERE (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Contenu :

La ville de Rive de Gier souhaite mettre en place une activité apicole sur son territoire.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'une politique de sensibilisation à la biodiversité, dont les abeilles constituent un facteur essentiel.

En effet, face au déclin accéléré des populations d'abeilles, la mise en place de ruches en milieu urbain permet à la fois de lutter contre la disparition de cette espèce utile et de sensibiliser la population.

Il est proposé de conclure une convention avec MNLE69 pour définir les conditions de création, d'entretien et de surveillance de 3 ruches sur un site protégé qui reste encore à déterminer, ainsi que la mise en place d'actions pédagogiques.

Cette convention aura une durée de 3 ans.

La commune versera à l'association pour sa prestation une participation de 8500 € la première année pour la mise en place des ruches, leur entretien et les actions pédagogiques.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention telle que jointe à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant habilité, à la signer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

Ne participant pas : 8

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**